L'énergie mise à durer, n'est pas mise à progresser ! Alors 30 ans d'une même majorité, OSEZ CHANGER !

fgte Cfdt
Equipement Environnement

Le 21 MARS 2006

VOTEZ CFDT

POUR QUOI ?

- **Parce que vos idées ne sont pas arriérées, car vous savez que la CFDT expose réellement vos attentes auprès de la direction !**
- **Pour poursuivre l'amélioration de vos conditions de travail !**
- **Pour améliorer de manière significative vos salaires, en les indexant sur ceux des Techniciens Supérieurs !**
- **Pour revaloriser vos indemnités de déplacements en majorant ces dernières ou en obtenant des véhicules de service !**
- **Pour diversifier vos missions par l'embauche d'IPCSR et créer de véritables passerelles vers d'autres métiers !**
- **Pour aider les IPCSR à véritablement se positionner comme acteurs de la sécurité routière !**
- **Pour affûter la volonté constructive de la nouvelle équipe CFDT !**

La CFDT-ER est précurseure et fait obtenir aux agents des avancées significatives (déconcentration, primes, ouvertures professionnelles..) Nous sommes leader dans les idées et les actions, nous pouvons le prouver !!! Vous pouvez le vérifier en parcourant notre Site Internet :

http://perso.wanadoo.fr/ipcsr

POUR QUI ?

Corps des Délégués

M. Guy LOISEAUX (79)
M. Yves BONICHON (15-43)
M. Philippe VALENCHON (39-70)
Mme. Jacqueline RABAUD (16)

IPCSR de 1ère Classe

M. Jacques LECAS (59)
Mme Cathy GIRAUD (69)
M. Jacques-Alain CORDIER (54)
M. Pascal ZURCHER (31)

IPCSR de 2ème Classe

M. Olivier DEBLIQUIS (67)
Mme Béatrice MARTIN (69)
M. Jacques DELESPINAY (44)
M. Xavier DESSENE (59)

IPCSR de 3ème Classe

M. Claude DAVY (51)
Mme Valérie MICHAUX (55)
M. Christophe CROCHU (69)
Mme Emmanuelle DEFFRENNES (59)

Contractuels

M. Dominique CARTIGNY (59)
M. Jacques AUFRERE (84)
M. René TABARRACCI (13)
Mme. BAUDOIN Dominique (69)

❖ Les Effectifs

Les exigences de la directive Européenne avec la mise en place de l'épreuve d'examen à 35 minutes, l'importance de l'effectif de la classe d'âge des 18 ans, la réforme du service national qui a délégué une partie de son activité « permis » à l'organisation civile, le nombre croissant d'invalidations du permis par pertes de points, ont contraint l'Administration à recruter massivement des Inspecteurs du permis de conduire.

Dans un contexte de réduction du nombre des fonctionnaires, les Inspecteurs du Permis de Conduire ont vu leurs effectifs **augmenter de 46,46%** entre **2000** et **2005, la CFDT a soutenu par ses revendications et ses actions, ces embauches !**

La CFDT exige que soit poursuivie cette augmentation, seule garante d' améliorations dans nos conditions de travail et de possibilité de diversification de nos missions.

❖ La répartition Hommes-Femmes par classe

Cette répartition n'est pas égalitaire ! le ratio toutes catégories confondues est de 32% de Femmes pour 68% d'Hommes.

Pourtant en 2ème classe ce ratio passe à 22% de Femmes et seulement 20% en 1ère classe. POURQUOI ?

Nous devons nous interroger sur ces différences. **La CFDT va veiller à ce que les différents ratios soient les plus proches possibles de la répartition globale .**

La répartition hommes-femmes dans les différentes classes au 31.12.2004

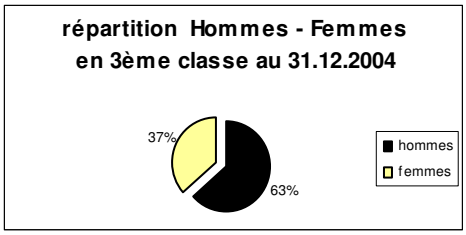

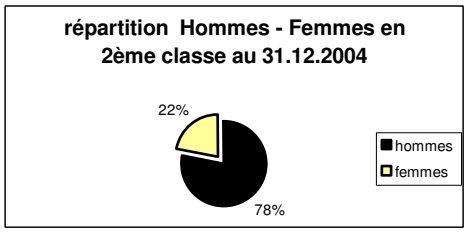

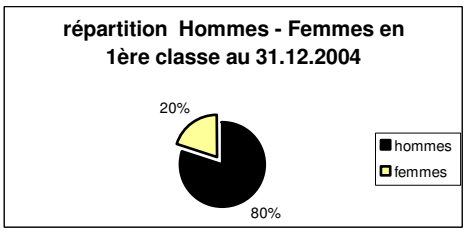

❖ La répartition des IPCSR par classe

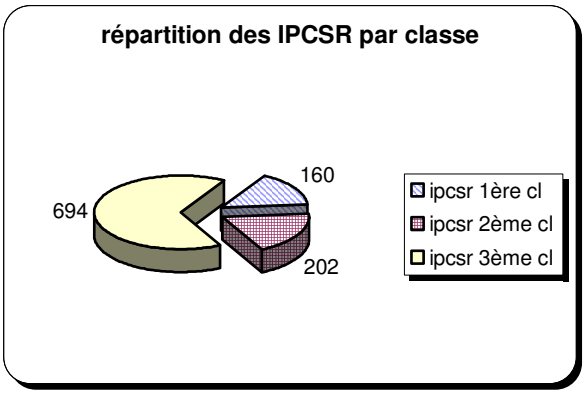

La CFDT-ER demande une fusion des classes 1 et 2, mais surtout elle demande le **re-pyramidage des 2 nouvelles classes sur le ratio 50% en 3ème classe et 50% en 2ème et 1ère classes fusionnées** (celui-ci est actuellement de 66% en 3ème et 33% pour les 2 autres réunies.)

L'effet immédiat : + 16 % d'IPCSR dans la classe Supérieure par rapport à aujourd'hui !

❖ Les Mutations

Le système actuel de mutation n'est pas totalement efficace, la CFDT travaille déjà avec la DGPA (Direction Générale des Personnels et de l'Administration) pour l'améliorer en obtenant par exemple, des listes communes avec tous les autres corps de la DDE, afin que les IPCSR qui le désirent puissent postuler sur d'autres postes que ceux d'IPCSR ou de DPCSR, **ce qui augmenterait ainsi leurs chances de muter .**

Rien ne les empêcherait ensuite, de postuler sur un poste d'IPCSR qui se libérerait dans le département, et ils seraient par ce biais, **prioritaires !**

	Postes publiés Vacants + Susceptibles d'être Vacants	Nombre d'agents ayant demandé leur mutation	Mutations Acceptées	Pourcentage de Mobilité par Rapport Aux Candidats
Cycle 1 : 01/04/04	52 + 9	91	33	36.26 %
Cycle 2 : 01/09/04	163 + 43	109	52	47.70 %
Cycle 3 : 01/01/05	12 + 11	38	9	23.70 %
TOTAL	**227 + 63**	**238**	**94**	**39.50 %**

❖ Les promotions

	Accès au grade d'IPCSR 2ème classe			**Accès au grade d'IPCSR 1ère classe**		
	2002	**2003**	**2004**	**2002**	**2003**	**2004**
Tableau d'avancement	4	5	12	19	12	44
Examen professionnel	15	15	50	N'existe pas pour ce grade		
Total	19	20	62	19	12	44

	Accès au grade de DPCSR		
	2002	**2003**	**2004**
Liste d'aptitude	4		1
Concours interne	2		2
Concours externe	4		2
Total	10	0	5

Pour la CFDT , bien qu'une forte augmentation des promotions ait eu lieu en 2004 par rapport à 2003 et 2002, **cela reste très insuffisant !**

Grâce aux différentes interventions de la CFDT, la DGPA nous propose déjà des chiffres pour 2005-2006 supérieurs à ceux de 2004, mais ceux-ci restent en dessous de nos revendications .

La CFDT défendra sa solution : la fusion des 2ème et 1ère classes, seule réponse rapide Aux problèmes de promotions .

❖ Les salaires

La fusion des corps pourquoi ?

GRADES	ECHELONS	INDICES Majorés (IM) Valeur du point brut 4,48 €			
		IPCSR	**2006**	**SA**	**TS**
IPCSR 1ère Classe SA classe exceptionnelle TS supérieur en chef	8ème	513			**533**
	7ème	490		**513**	**502**
	6ème	466		**489**	**478**
	5ème	444		**466**	**455**
	4ème	420		**444**	**434**
	3ème	399		**420**	**414**
	2ème	386		**396**	**395**
	1er	357		**376**	**374**
IPCSR 2ème Classe SA classe supérieure TS supérieur principal	8ème	488		488	**499**
	7ème	464		464	**474**
	6ème	442		442	**453**
	5ème	419		419	**429**
	4ème	398		**404**	**410**
	3ème	378		**383**	**387**
	2ème	355		**367**	**370**
	1er	333		**351**	**356**
IPCSR 3ème Classe SA classe normale TS supérieur **(1) nouvelle grille du premier niveau avec l'accord statutaire 2006**			**(1)**		
	13ème	462	462	462	**472**
	12ème	438	438	438	**448**
	11ème	417	417	417	**427**
	10ème	394	394	394	**411**
	9ème	377	**382**	377	**394**
	8ème	360	**369**	360	**380**
	7ème	349	**361**	349	**368**
	6ème	335	**351**	335	**359**
	5ème	324	**338**	324	**349**
	4ème	317	**324**	317	**335**
	3ème	306	**318**	306	**324**
	2ème	298	**302**	298	**317**
	1er	290	**296**	290	**307**

Pour la CFDT, ce comparatif parle de lui-même !

Pourquoi la grille des IPCSR est-elle la plus basse ?
Notre métier serait-il moins fatiguant, moins difficile, moins compliqué ?

Si ces différences s'expliquent par des règlements statutaires différents, il convient de les dépasser !

Notre métier mérite d'être reconnu au sein des DDE, cela passe pour la CFDT par une reconnaissance salariale équivalente au corps des Techniciens supérieurs (corps technique comme nous)

Par la reconnaissance de nos conditions de travail, avec les aménagements qui sont nécessaires à la bonne organisation des examens !

La CFDT vous propose du CONCRET !
L'accord signé par la CFDT avec la fonction publique améliorera en 2006 la carrière des 3ème classe pour les 9 premiers échelons avec des gains variables de 4 à 16 points.

Grâce à la lucidité des représentants CFDT, la déconcentration s'est bien déroulée à de nombreux endroits (aménagements de centres, équipements…). Des centres d'examen ont été déplacés dans les structures DDE avec le confort que cela implique. Il reste encore des améliorations à obtenir et nous nous y emploierons avec les équipes CFDT des services. Pour mémoire, seule la CFDT a défendu la déconcentration en DDE !
Pour l'ensemble des IPCSR, les revendications portées sur les revalorisations des indemnités ont permis des gains financiers depuis 2003 !

Les résultats obtenus par la CFDT :

- **Une augmentation de notre prime de sujétion (ISP) de :**
  env. 200 euros en 2003 de 1750 euros avant la déconcentration à 1951 € fin 2003
  400 euros en 2004 de 1951 à 2351 €
  245 euros en 2005 de 2351 à 2596 € (également pour les contractuels)
  245 euros en 2006..de 2596 à 2841 € (prévision ministère)

❖ **<u>Les CAP</u> (commissions administratives paritaires)**

La commission administrative paritaire est consultée sur les décisions intéressant la carrière.

♦ **Cas où la CAP est toujours consultée :**

⇒ péréquations des notes ;
⇒ réduction ou majoration au passage d'échelon ;
⇒ tableau d'avancement de grade ;
⇒ mutation avec changement de résidence ;
⇒ refus de titularisation et discipline ;
⇒ mise à disposition, disponibilité ;
⇒ refus de congé pour formation syndicale (*a posteriori*).

♦ **Cas où le fonctionnaire peut saisir la CAP :**

⇒ recours sur notation ;
⇒ refus de participation à une formation, d'une demande de temps partiel ou d'un congé de fin d'activité ;
⇒ toute question individuelle concernant la carrière.

La CAP est constituée, pour chaque corps, d'un nombre égal de représentants du personnel (élus) et de l'administration. Elle est présidée par le sous-directeur de la DGPA chargé de la gestion des inspecteurs (DGPA/ST/AMT).

<u>Mutations, avancement, notation</u>

Notre politique reste inchangée, nous veillons au respect des règles en la matière en apportant toute notre attention à la situation de chacun.

Les élus CFDT : toujours là, quand il va de l'intérêt des agents !

Si la majorité des représentants du personnel est absente, la CAP ne peut se réunir. Elle est alors re-convoquée et délibère valablement, quel que soit le nombre des présents.

Ces règles, la CFDT les connaît et en tient compte : vos élus CFDT **siégent toujours !** Car un retard reste préjudiciable pour les agents, et si un boycott ne conduit qu'à retarder les décisions, il ne sert à rien !

Le 21 mars 2006, vous élirez vos représentants à la CAP de votre corps.

Les commissions paritaires sont les seules instances où les représentants du personnel sont élus.
Il est important qu'un autre avis que celui des supérieurs hiérarchiques soit donné et pris en compte.

Ces élections déterminent aussi la représentativité de chaque syndicat et la répartition des sièges au Comité technique paritaire et au Comité d'hygiène et de sécurité.

L'enjeu est donc plus large que la seule désignation des représentants en CAP.

Des représentants du personnel pour tous et toutes !

Voter CFDT, c'est voter pour des candidats qui défendront les dossiers des agents à partir de critères objectifs, qu'ils soient syndiqués ou non, car c'est l'ensemble du corps qu'ils défendent, parce que c'est l'égalité des chances qu'ils visent !

C'est voter pour une organisation présente dans tous les groupes de travail, qui apporte aux élus CFDT, son soutien pour les préparations diverses (constitution de dossier individuel, etc.) et pour la diffusion des résultats de CAP, des listes de mutations etc…

Conclusion ?

Pour la CFDT, il n'est pas concevable de remettre en cause nos spécificités, il n'a jamais été question de brader notre fonction !

Il n'est pas question que des agents d'autres fonctions publiques viennent assurer nos missions sans avoir suivi la formation d'inspecteur, que ce soit en B, en A, en PL, ni même en ETG !

AUJOUD'HUI, nous sommes conscients que les améliorations des conditions de travail, n'ont pas été réalisées de façon homogène, demandez- vous POURQUOI ?

La CFDT était-elle présente pour négocier, pour expliquer, pour obtenir ?

AUJOURD'HUI,
c'est vous qui avez LE POUVOIR !

Vous avez le CHOIX !
Ne maintenons pas notre métier dans l'IMMOBILISME,
en refusant
systématiquement ce qui est proposé,

LE VOTE EST ANONYME, MAIS LE VOTE EST UNE FORCE ! NE LE NEGLIGEZ PAS !

Les membres exécutifs du **Bureau National CFDT-ER** sont là pour vous aider, vous écouter et vous défendre !

- **M. Olivier DEBLIQUIS** (responsable national)
- **Mme Emmanuelle DAPRILE** (1ère adjointe)
- **M. Guy LOISEAUX** (responsable cellule DPCSR)
- **M. J-François CARRIE** (adjoint cellule DPCSR)

Modalités de vote

Comme d'habitude, les IPCSR votent par correspondance
(attention 3 enveloppes)

Petites enveloppes et bulletin
(ne rien inscrire et inutile de coller)

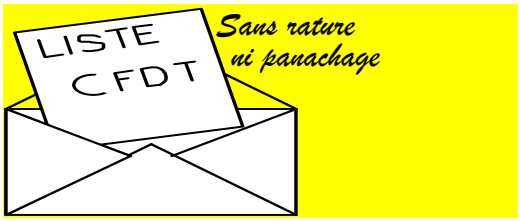

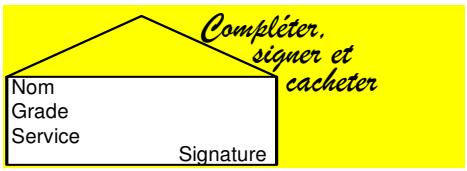

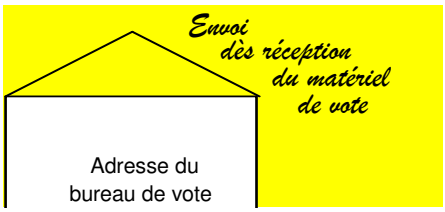

- **Voter et faire voter CFDT**, pour l'amélioration de nos conditions de travail, nos salaires, primes et indemnités de déplacements.
- **30 ans d'une même majorité, osez un vote différent pour au moins 3 ans !**
- **Vous hésitez encore ! La CFDT-ER a quadruplé ses adhérents en 15 mois et a introduit la nouveauté. la CFDT-ER a impulsé de l'énergie à un syndicalisme vieillissant, alors rejoignez-nous déjà par votre Vote, puis ensuite sur le Terrain !**

OSER LE CHANGEMENT, AVEC LA CFDT

c'est garantir votre avenir !